



Compte rendu du Conseil Municipal Du 4 mars 2016.

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 4 mars 2016 à 19h00 sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Etaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Florence ROBERT, Jean-François THIBAUDIN, Pascal THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN

Absente excusée : Isabelle RUDIÉ pouvoir à Daniel MARTIN

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Florence ROBERT est nommée secrétaire de séance.

1°/ Compte administratif 2015

Compte établi en fin d'exercice retraçant les mouvements effectifs en dépenses et recettes de la collectivité.

Le compte administratif 2015 se solde par un excédent cumulé de 85 011.62 € (Fonctionnement + Investissement), soit 118 122.64 € en excédent de fonctionnement et 33 111.02 € en déficit d'investissement.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

2°/ Compte de gestion 2015

Ensemble des documents chiffrés et des pièces des dépenses et recettes, fournit par le comptable public des opérations qu'il a exécutées et centralisées durant une année entière.

Les écritures étant conformes à celle du compte administratif 2015, les membres du conseil Municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

La concordance entre le compte de gestion et le compte administratif est avérée.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

3° Délibération soutien à l'investissement public local

D'un montant d'un milliards d'euros, ce fonds finance à hauteur de 800 millions d'euros la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, et abonde pour 200 millions d'euros la DETR.

La 1^{ère} enveloppe, de 500 millions d'euros, comprenant la dotation de soutien, devra être consacrée aux grandes priorités d'investissement.

Sept types d'opération y sont éligibles :

- la réalisation de projets de rénovation thermique
- le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes des équipements publics

- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Notre demande de subvention entre dans la 1^{ère} enveloppe puisque la réfection de la cour entre dans le projet accessibilité aux bâtiments communaux (mise aux normes des équipements publics).

Vote POUR à l'unanimité

4°/ Mise en sommeil CCAS :

L'article 79 de la loi Notre rend le CCAS facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Aussi vu les faibles dépenses et recettes réalisées par le budget CCAS, et considérant que les recettes proviennent essentiellement de la subvention annuelle versée par la commune.

Les membres du conseil décident de mettre en sommeil le CCAS de la commune d'Onlay à compter de 2016, et d'inscrire au budget de la commune les dépenses et les recettes inhérentes au CCAS.

Une commission CCAS sera créée au sein du conseil municipal reprenant les membres actuels du CCAS.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

5°/ Téléalarme :

Monsieur Le Maire fait part de la demande de téléalarme de Mme BAYARD. Il propose donc la mise en place d'une aide financière de la commune à hauteur de 50% de la charge résiduelle avant déduction fiscale plafonnée à 9€ par mois.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil.

6°/ Emploi d'un agent d'entretien en CUI :

Le contrat Unique d'Insertion est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'insertion est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur Le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Monsieur le Maire propose donc pour la commune d'Onlay de créer un emploi de Contrat Unique d'Insertion à compter du 1^{er} avril 2016 aux services techniques de la mairie (agent d'entretien des bâtiments communaux).

Le conseil municipal :

- décide de créer le poste d'agent technique polyvalent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion aux services entretien et technique à compter du 1^{er} avril 2016.
- Autorise Le Maire à signer la convention d'accueil de ce CUI
- Prévoit la dépense correspondante au budget.

Approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil

6°/ Divers :

Florence ROBERT demande où en sont les négociations avec les communautés de communes, Monsieur le Maire répond que pour l'instant aucune décision n'a encore été validée.

Une réunion est prévue avec les Communautés de Communes du Bazois et du Sud Morvan.

Monsieur Jean-François THIBAUDIN fait part du problème qu'il rencontre sur sa route suite aux travaux de captage des sources qui ont eu lieu en 2015, Monsieur Le Maire ira se rendre compte du problème afin de trouver une solution si cela est possible.

Monsieur Le Maire fait part de l'avancement des travaux de la salle multiculturelle, les travaux devraient être terminés à la mi-avril.

L'inauguration de celle-ci aura lieu courant mai, une invitation vous parviendra.

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés à partir du 6 avril, pour une durée encore indéterminée, pour cause d'hospitalisation de la secrétaire.

Des permanences auront lieu comme suit :

Le mardi matin : Monsieur Jean-François ROLLAND 9H-12H

Le jeudi après midi ou samedi matin : Monsieur Daniel MARTIN

Le vendredi matin : Paul BAYARD 9H-12H.

Ces permanences seront susceptibles d'être modifiées en fonction des impératifs de leurs mandats d'élus.

Les urgences seront traitées.

Fin de séance 20h30

INFOS DIVERSES

Le ramassage des petits encombrants aura lieu le lundi 4 avril 2016.

Le ramassage des gros encombrants aura lieu le lundi 11 avril 2016 (ci-joint listings des déchets admis et interdits).

Le ramassage des déchets verts débutera le lundi 4 avril 2016.

Pensez à vous inscrire en mairie pour tous ces ramassages, soit par email (ils sont lus tous les jours même pendant mon absence), soit par téléphone, sachant qu'à partir du 6 avril il y aura un transfert d'appel.